



AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR LES RAPPORTS DE LA RÉGION RÉUNION SUIVANTS :

- *le rapport d'activités pour l'exercice 2021 ;*
- *le compte de gestion pour l'exercice 2021 ;*
- *le compte administratif pour l'exercice 2021 ;*
- *le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;*
- *le budget 2022 – projet de budget supplémentaire/décision modificative n° 2.*

Adopté en Assemblée plénière du 22 juin 2022

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- *le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2021 ;*
- *le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;*
- *le budget 2022 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1.*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- 1.** *Le rapport d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021.*
- 2.** *Le compte administratif du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021.*



L'assemblée du CCEE, qui doit obligatoirement être saisie par la Présidente du Conseil régional pour se prononcer sur l'exécution du budget régional, a examiné les avis ci-dessous exprimés par le groupe ad-hoc « Affaires générales, financières et européennes » et l'ensemble de ses commissions.

Ces avis ont pour objectif de formuler la position du CCEE sur la réalisation budgétaire de l'exercice comptable 2021 du Conseil régional. Les différentes commissions du CCEE apportent ainsi leur contribution afin de faire connaître l'avis de la société civile organisée, plus particulièrement, dans le présent avis, sur les dépenses régionales engagées en 2021.

En préalable, il convient de préciser que le CCEE est conscient de la particularité de cet exercice qui rapporte l'action régionale sur deux mandatures ; un premier semestre relevant de la fin de la précédente et un second semestre dédié à la nouvelle.

Cet exercice 2021 ne permet donc pas de faire une analyse comparative avec les exercices précédents. Il apparaît alors comme celui du lancement du projet de la nouvelle mandature qui débutera effectivement, en termes de plein exercice, avec l'exercice 2022.

Il prend note également des éléments contextuels qui caractérisent l'exercice 2021 ; à savoir :

- une situation budgétaire et financière tendue du Conseil régional qui a imposé non seulement le vote d'une décisions modificative n° 3 (DM) pour rééquilibrer en recettes et en dépenses du budget 2021 mais aussi le vote d'une DM4 pour permettre le vote tardif du budget 2022;
- un chantier de la Nouvelle route du littoral qui n'avancé plus ;
- le soutien exceptionnel apporté par la collectivité à la SEMATRA ;
- la prise en compte du dispositif REACT-UE suite à la crise COVID ;
- l'interruption par l'Union européenne jusqu'à fin 2022, des règles encadrant les budgets des États-membres.

Ces constats étant faits, le groupe ad-hoc « Affaires générales, financières et européennes » relève que le compte administratif pour l'exercice 2021 fait état :

- d'un montant de recettes réelles de 796,903 millions d'euros avec des évolutions de - 0,5 % par rapport à 2020 et de - 10,1 %, hors emprunts ;
- d'un niveau de dépenses réelles de 801,764 millions d'euros, soit + 2 % par rapport à 2020, mais, hors annuité de la dette, ces dépenses n'ont augmenté que de 1,4 % pour s'élever à 716,623 millions d'euros.
- d'une capacité de désendettement de 9,1 années.

Ces indicateurs illustrent l'action menée par la nouvelle mandature pour sortir le Conseil régional de sa situation budgétaire et financière tendue et le CCEE ne peut qu'encourager la collectivité à poursuivre dans cette voie.

Toutefois, le CCEE tient à formuler les remarques suivantes :

- il est évident pour la collectivité régionale de bien veiller à généraliser des règles de meilleure gestion financière et budgétaire. Mais, il est tout aussi nécessaire de trouver un juste équilibre dans l'application de ces règles de meilleure gestion, pour ne pas pénaliser l'impulsion économique régionale qui, au regard de la compétence en matière de développement du territoire, doit demeurer soutenue et à la hauteur des enjeux et des besoins des acteurs sociaux-économiques et de la population ;

- pour ce qui est des ressources régionales, le CCEE reprend un constat fait depuis déjà plusieurs exercices. Ces ressources sont issues, pour une large part, de la fiscalité (428 849 560 euros), une recette issue de la consommation, dont celle provenant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), c'est à dire, la recette provenant de la consommation de produits pétroliers.

Le CCEE s'interroge fortement sur la motivation et sur l'intérêt pour les régions, dont celle de La Réunion, de s'engager dans la transition énergétique et la promotion d'un modèle de développement plus écologique, alors que leurs recettes dépendent pour l'essentiel de la consommation, dont celles des produits pétroliers. Le paradoxe devient ainsi qu'en cherchant à atteindre des objectifs vertueux, le Conseil régional se condamne lui-même à une réduction de ses recettes qui sont « indexées » sur l'importance de la consommation.

De plus, le modèle de développement mondial qui est basé sur une recherche de croissance, de productions de biens et services et de leur consommation toujours exponentielle est appliqué, pour ne pas dire dupliqué à l'échelle régionale. Il génère non seulement des besoins toujours plus importants en énergies et en matières premières, mais aussi toujours plus de déchets et de pollutions environnementales.

La transition vers un modèle de développement plus raisonné et plus raisonnable se voit donc contrarié du fait des ressources financières variant en fonction du volume de la consommation.

En fait, le système de financement des régions se trouve en totale contradiction avec les politiques qu'elles doivent mener pour un développement plus durable. Au pire, ce système peut les dissuader de les mener, si elles souhaitent conserver un haut niveau de recettes.

De la même manière, les ressources en lien avec la CVAE et la TVA posent également question quant à la soutenabilité et l'éthique de ces recettes qui croissent systématiquement avec la cherté des prix des biens et services consommés et s'avèrent donc plus bénéfiques pour les collectivités au moment de hausses des prix, plus qu'à leur baisse.

Dès lors, une partie de la population, en augmentation, – qui se paupérise, peine à acquérir des biens de consommation, à se loger, à se soigner – supporte ainsi une taxe universelle et forfaitaire, non proportionnelle à leurs revenus, donc socialement injuste.

Il est évident, également, que le système qui favorise surtout la marchandisation de toute activité, en vue d'en tirer une richesse, réduit les opportunités de solidarités et de partage, mais augmente la pression financière sur les individus et les frustrations sociales, sources de mal être et de révoltes.

Aussi, le CCEE préconise-t-il :

- une mise à plat de la fiscalité sur la consommation en vue d'une plus grande justice sociale et des recettes qui en découlent pour les collectivités territoriales ;
- le lancement d'une réflexion sur la pertinence de ces ressources et leurs adéquations aux missions et aux compétences régionales notamment en matière de développement durable et de transition écologique et énergétique.

Et, eu égard au fait que l'enjeu majeur pour les collectivités locales réside dans l'obtention de recettes à la hauteur des politiques publiques envisagées, avec un parti-pris de développement durable ; le CCEE réitère ses interrogations quant à une réflexion nécessaire sur les leviers potentiellement mobilisables par les collectivités, dont le Conseil régional, pour générer des recettes, à savoir :

- maintien d'un haut niveau de commande publique pour espérer le retour de FCTVA qui en découle. Dans ce cas, il est nécessaire de consentir à un niveau de dépenses d'investissement et à un volume de personnel y afférent pour porter les projets, d'où des dépenses de fonctionnement incompressibles !

- augmentation de la fiscalité, sur la base de quelles taxes ? Part régionale sur les carburants, part régionale de l'octroi de mer ?
- Taxation des produits bancaires, financiers ?

Autant de mesures dont la déclinaison pourrait être étudiée dans le cadre de l'usage du droit à l'expérimentation.

Il est vrai que les prises de position sur les points évoqués ci-dessus peuvent paraître, à bien des égards, utopiques, sans parler de leur caractère impopulaire. Néanmoins, si le Conseil régional souhaite, malgré ces aspects, réaliser des avancées en la matière, il conviendrait qu'il se saisisse de toutes les opportunités que peut offrir un début de mandature.

Enfin, sur la forme, le CCEE note que le rapport de présentation fourni dans le cadre du compte administratif présente un exposé détaillé de l'activité, notamment lorsqu'elle relève de politiques régionales transversales. De plus, en compilant un ensemble de données à la fois qualitatives et quantitatives sur l'évolution et la mobilisation des dispositifs (bénéficiaires, objectifs, finalités...), le rapport d'activité, en lui-même, constitue un véritable outil d'analyse de politiques publiques, s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la dynamique d'évaluation des politiques régionales.

Aussi, le Conseil incite la collectivité régionale à poursuivre en ce sens. En effet, dans un souci de transparence fortement réclamé par l'ensemble de la population, le CCEE, représentant de la société civile organisée, insiste au titre des préconisations, sur la poursuite et l'accentuation de la mise en œuvre de dynamiques d'évaluation de politiques publiques régionales ; évaluations qui demeurent une condition essentielle à la mise en œuvre, à la continuation voire, à l'inverse, à l'interruption de l'intervention publique.

Avis des commissions du CCEE sur le rapport d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021



AVIS DE LA COMMISSION « VIVRE ENSEMBLE »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

La lecture du compte administratif de la collectivité pour l'année 2021 appelle un certain nombre d'observations de la part de la commission :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER	
FONCTIONNEMENT – AE 16 729 415 €	CRÉDITS DE PAIEMENT – CP 12 459 450 €
INVESTISSEMENT – AP 5 021 514 €	CRÉDITS DE PAIEMENT – CP 6 134 154 €

En premier lieu, la commission est bien consciente que ce compte administratif revêt un caractère singulier dans la mesure où l'assemblée actuelle, arrivée en juillet 2021, a dû principalement honorer l'exécution du budget de la mandature précédente. Elle prend en compte ce fait mais ne peut s'empêcher de constater que 25 % du budget du secteur culturel n'ont pas été réalisés.

Par ailleurs, la commission relève avec satisfaction une augmentation, en cours d'exercice, de l'enveloppe de fonctionnement de 1 824 525 €, au regard des 14 904 890 € inscrits au budget primitif. Paradoxalement, en termes de réalisation, (CP), ce ne sont pas moins de 4 269 969 € qui n'ont pas été mandatés, soit 1/4 du budget global (25,52%).

Si l'abondement en fonctionnement de l'enveloppe budgétaire – la plus importante depuis ces dix dernières années – est à souligner, la commission observe cependant, de manière générale, une réalisation budgétaire insuffisante. Les circonstances sanitaires et l'installation de la nouvelle assemblée à la mi-année 2021 pourraient expliquer partiellement cet état de fait.

I. Accompagner les acteurs et les filières culturelles

AE : 4 247 010 €

CP : 2 896 425 €

Constat : 1 451 585 € non réalisés, soit un peu plus du tiers du budget dédié (34,17%).

- **Soutenir les acteurs culturels**

AE : 1 983 010 €

CP : 1 062 277 €

Sur un engagement budgétaire de 1 983 010 €, le taux de réalisation est de 53,5 % ; ce qui laisse une somme 921 733 € non mandatée.

La commission regrette que la totalité du budget dédié aux acteurs et filières culturels n'ait pu être attribuée dans son intégralité aux bénéficiaires concernés, d'autant plus que l'affectation budgétaire initiale se révèle insuffisante au vu de l'importance des besoins.

- **la prime régionale à l'emploi culturel**

- Cibles 2021 : 30

- Bilan : 0

S'agissant de cette aide, la commission ne constate aucune réalisation des prévisions. Elle attire régulièrement l'attention de la collectivité sur l'inadéquation des modalités de gestion des fonds européens avec le fonctionnement administratif des structures culturelles : lourdeur administrative, problème d'avance de trésorerie, délais de paiement trop longs, etc.

L'évaluation qui en est faite est pour le moins alarmante ; en ces temps d'urgence culturelle, aucune création d'emploi via ce dispositif n'a pu être réalisée ! En l'occurrence, à ce jour, sur les 26 structures ayant sollicité cette aide, aucune n'a pu procéder à une embauche, alors que les « cibles » de 2021 étaient de 30 créations d'emplois et que les demandes concernaient 39 créations de poste. Les dossiers étaient toujours en cours d'instruction en avril 2022.

La commission attire ici l'attention de la collectivité sur les délais de traitement administratif de ces dossiers.

- **les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant**

- Cibles 2021 : 13

- Bilan : 11

- Constat : -2

Au vu des chiffres de réalisation, 2 structures associatives sur 13 n'ont pu être soutenues en raison de difficultés liées au montage des dossiers de demande de subvention.

La commission a pourtant, à maintes reprises, attiré l'attention des décideurs sur les difficultés d'ordre administratif auxquelles sont confrontées les petites structures. Elle n'a manifestement pas été entendue et le déplore.

Elle réitère donc sa demande de soutien urgent à la création d'emplois culturels en termes d'accompagnement à la gestion administrative et financière de la filière.

- **Le secteur des entreprises culturelles (filiale livre)**

- Cibles 2021 : 17

- Bilan 2021 : 15

- Constat : - 2

La commission aurait souhaité disposer de plus d'informations sur la diminution de l'accompagnement des projets relatifs à la filière livre (publications et librairies). Elle estime qu'il aurait été intéressant aussi de connaître la part réservée à l'édition dans le nombre de projets soutenus ; ce secteur, en très grande difficulté déjà, risque de voir sa situation s'aggraver au vu de la conjoncture économique.

La commission souhaite ardemment que la création littéraire et sa promotion fassent l'objet d'un accompagnement soutenu et plus affirmé.

- **Le dispositif Guétali**

- 44 équipes artistiques

- 587 représentations

- 27 000 spectateurs

La commission salue le succès de ce dispositif qui, au-delà de proposer d'autres formats de spectacles permettant de sortir du contexte classique de diffusion, répond dans le même temps aux exigences éthiques des droits culturels. À cet égard, la commission « Vivre ensemble » encourage fortement la collectivité à soutenir encore plus ce genre d'initiatives, qui inscrit l'art dans une relation de proximité avec la population du territoire.

Concernant les modalités administratives, la commission suggère à la collectivité d'étendre la simplicité de gestion de ce dispositif, autant que possible, à ses autres aides.

II. Favoriser l'accès à la culture et encourager le développement et la formation artistique et culturelle

- **Dispositifs en faveur du public scolaire (primaires et lycées)**

Nombre de bénéficiaires du dispositif « lycéens et apprentis au cinéma » :

- Cibles 2021 : 5700
- Résultats : 4782
- Constat : - 918 bénéficiaires

Si on rapporte ces objectifs « cibles » affichés au nombre de lycéens et d'apprentis à La Réunion, il serait, pour des raisons d'équité, grandement souhaitable que ce dispositif soit élargi au plus grand nombre.

Par ailleurs, la commission suggère fortement à la collectivité de compléter ce programme national, d'initiatives locales. Cela permettrait une diversification de l'offre de l'éducation à l'image ainsi que l'accès aux créations cinématographiques réunionnaises.

- **Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire**

- Cibles 2021 :
- Résultats : 12
- Constat : + 3 écoles accompagnées au regard du bilan de 2020

La commission note un très léger accroissement du nombre d'écoles accompagnées par la collectivité en faveur du développement de l'enseignement artistique sur le territoire. Cependant, l'effort doit être bien plus important pour faire face aux besoins.

III. Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

Fonctionnement : 10 466 695 €

S'agissant des chiffres de ce secteur, la commission interpelle la collectivité en vue d'un meilleur équilibre entre le budget consacré au patrimoine et celui dédié à la création artistique culturelle. **Équilibre, qui se traduirait par une revalorisation du budget dédié à la création.**

Pour mémoire :

- **ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET LES FILIÈRES CULTURELLES :**

Fonctionnement : 4 247 010 € dont 1 983 010 €, au titre du « Soutien aux acteurs culturels »

Pour finir, la commission relève l'absence de toute mention claire concernant la langue régionale dans ce compte administratif. Nous réitérons notre souhait de participer, auprès de la collectivité, à une réflexion concernant le projet d'un **Institut du Monde Réunionnais**, permettant la valorisation et l'accessibilité de notre patrimoine immatériel, de notre interculturalité constitutive d'une culture réunionnaise partagée ainsi que l'accompagnement de la puissance créatrice qui découle de cette singularité.



AVIS DE LA COMMISSION « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

Comme souligné en introduction du document, ce rapport d'activité de l'année 2021 retrace pour partie l'action de la nouvelle mandature, son installation étant intervenue à la mi-année. Indépendamment de cette alternance politique intervenue en juillet, la commission a souhaité porter un regard sur les réalisations de la collectivité régionale à travers une analyse brève des actions menées et sans entrer dans une analyse détaillée des données chiffrées, toute comparaison étant au demeurant difficile à faire avec les réalisations de l'exercice précédent compte tenu de la nouvelle présentation du rapport. Dans la perspective des futurs exercices et au regard des données chiffrées présentées, la commission invite la collectivité à indiquer pour chacun des budgets son taux de réalisation par rapport aux budgets votés. Cet indicateur supplémentaire permettrait d'apprécier plus finement l'effort régional.

La commission entend aussi profiter de cet avis pour rappeler et formuler des préconisations qu'elle estime importantes dans des secteurs prioritaires à forts enjeux pour notre territoire que sont l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la formation professionnelle et la mobilité.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La commission prend acte du budget global mobilisé en 2021 dans le domaine de l'éducation. Celui-ci se chiffre à 60 630 042 € en AE/AP et à 67 830 081 € en CP. Elle note avec intérêt une augmentation des crédits de paiement consommés tant en fonctionnement (17,2%) qu'en investissement (9,8%) par rapport au compte administratif 2020 qui traduit la volonté de la collectivité de s'investir en faveur de notre jeunesse réunionnaise. Cet effort régional est vivement encouragé encore plus en contexte de crise. Dans ce cadre, la reconduction des dispositifs « aide spéciale COVID » et « cartable numérique » au profit des lycéens ont été sans aucun doute des mesures nécessaires en 2021 pour leur permettre de bénéficier de la continuité pédagogique.

En matière de construction et de réhabilitation des lycées, la commission constate que la collectivité a poursuivi sa politique d'investissement à l'égard du bâti des lycées, ce qu'elle salue. En matière de construction neuve, les études de programmation du lycée de la mer ont ainsi pu être réalisées. En revanche, la commission s'interroge sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre également prévu en 2021. Par ailleurs, la seule indication de cette opération de construction dans le rapport d'activité confirme la réorientation prise par la nouvelle gouvernance de revoir l'implantation du futur lycée de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

De même, la commission note que le plan de réhabilitation a pu être poursuivi pour 9 chantiers. Cette réalisation nous paraît cependant en deçà de l'objectif initial affiché qui était de 12 chantiers.

Plus globalement, au regard de l'objectif affiché dans le projet de mandature d'impulser une programmation ambitieuse de construction de 4 lycées et de poursuivre le plan de réhabilitation des lycées existants, **la commission réitère son souhait d'avoir plus de lisibilité sur la réalisation financière (le coût global et par lycée) et opérationnelle (le calendrier de mise en œuvre) de ces futures opérations. De même, des précisions sur les contenus – en termes**

d'offre de formation et de viviers d'emplois potentiels – notamment des lycées « thématiques » tournés vers la mer et la forêt sont attendues. Quel est le Plan pluriannuel d'investissement retenu sur la mandature pour les lycées ? La commission souhaiterait en être informée.

S'agissant de l'accompagnement des jeunes en matière d'orientation, la commission note avec satisfaction la régionalisation des guides d'information sur les formations et les métiers. Avec la crise sanitaire qui est venue impacter les choix d'orientation, il est en effet urgent d'accroître la visibilité des formations et des métiers notamment en tension. **Si cette offre de ressources documentaires papier et numériques ont tout leur intérêt, la commission rappelle en outre tout l'enjeu de proposer un accompagnement de qualité via les professionnels de l'orientation.**

Afin d'avoir une meilleure appréhension des missions des acteurs de l'orientation, la commission souhaiterait être informée de la nouvelle architecture régionale définie par l'État et la Région en matière d'orientation.

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La commission souhaite souligner en premier lieu l'augmentation importante des budgets alloués à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) qui traduit clairement la volonté de la collectivité d'investir pour nos jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures après l'obtention d'un baccalauréat. L'augmentation de 9% des CP entre 2020 et 2021 est évidemment un bon signal pour l'écosystème de l'ESR à La Réunion et l'aide exceptionnelle accordée aux étudiants confrontés aux difficultés liées à la crise sanitaire fut également une excellente initiative pour les étudiant.e.s de La Réunion. De même, l'accompagnement accordé aux opérateurs de l'enseignement supérieur pour favoriser la réussite dans les parcours de formation de l'enseignement supérieur est à saluer.

S'agissant du **soutien accordé à la recherche**, la reconduction des interventions de la collectivité est également à souligner, notamment à l'occasion du **financement des allocations régionales de recherche doctorale**. **La commission tient cependant à rappeler que les modalités du dispositif devront être repensées, l'allocation ne procurant pas aux étudiants doctorants les mêmes droits que le contrat doctoral financé par l'État, ce que les étudiants doctorants et les directeurs de laboratoires ont rappelé à maintes reprises depuis trois ans.**

S'agissant des choix thématiques de financement pour soutenir la recherche, la commission relève que l'IPGP-OVPE, le BRGM, le CIRAD et l'UFR Santé ont été accompagnés sur des thématiques prioritaires (volcanologie, érosion côtière, agroécologie, dermatologie) mais qui sont bien loin de résumer les défis scientifiques que La Réunion doit relever comme d'autres grandes régions qui misent sur l'intelligence pour construire leur avenir. **Pour penser ces défis sociétaux avec en toile de fond la montée en puissance de la science de la durabilité, la commission préconise l'organisation d'Assises de la formation, de la recherche scientifique et de l'innovation en 2023, en écho à celles qui ont eu lieu récemment à Maurice et auxquelles des acteurs de l'ESR réunionnais ont participé, pour tracer une véritable feuille de route de la recherche scientifique pour notre territoire et son bassin géographique. En attendant la tenue de ces Assises, la commission invite la collectivité à soutenir davantage la recherche en Sciences humaines et sociales dans les domaines comme la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la gestion des risques sociaux liées aux crises environnementales ou encore en lien avec le champ des Sciences de l'homme et de la société.**

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

S'agissant du bilan relatif au soutien à l'innovation afin d'accompagner nos secteurs d'avenir, la commission s'étonne en premier lieu du fort recul des CP (-23,8%) qui s'accompagne également du recul du nombre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec les structures d'accompagnement (-2) et du nombre de projets innovants soutenus (-6). Elle veut croire que ces reculs ne sont que conjoncturels et que l'année en cours attestera de la relance de l'écosystème régional d'innovation porté notamment par le renouveau du Comité régional d'innovation qui porte la S3.

La commission note avec intérêt la mise en place d'une « Plateforme d'Innovation Touristique » ainsi que le lancement d'une étude sur les tiers lieux afin de mieux appréhender les nouveaux lieux qui favorisent les interactions et l'innovation sociale. De telles initiatives portent en elles-mêmes la marque de l'innovation dans le champ du social et prolongent utilement le projet Isopolis financé au titre des fonds européens qui mérite d'être encore soutenu.

La commission relève également l'accompagnement stratégique des projets innovants des entreprises (KOANN, MOBIE, REUNIWATT) ainsi que la participation décisive de la collectivité aux côtés de l'État au PIA 4 régionalisé pour la période 2021-2025.

Enfin et surtout, elle note avec satisfaction le souhait de la Région de renforcer la gouvernance du système régional d'innovation pour dynamiser l'ensemble de l'écosystème Innovation-Recherche, condition *sine qua non* pour le développement économique de notre territoire et la création des emplois de demain reposant sur une économie de l'intelligence qui s'affirme chaque jour davantage dans le monde.

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

Le budget global mobilisé pour le secteur de la formation professionnelle en 2021 se chiffre à 65 540 566 € en AE/AP et à 77 046 715 € en CP. La commission en prend acte.

Dans ses avis antérieurs relatifs à cet exercice, la commission s'était inquiétée de la non prévision de la 2^e tranche du Pacte. Elle se réjouit aujourd'hui que dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature, celui-ci ait pu être relancé et soit prolongé jusqu'en 2023. Elle espère vivement que l'ensemble des actions prévues dans ce Pacte réunionnais pourront s'intensifier dès 2022.

Au titre de celles-ci, il est prévu à l'axe 2 l'expérimentation de nouveaux modes d'achat, particulièrement à travers l'habilitation des organismes de formation dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) de la formation professionnelle. **Celle-ci étant vivement attendue des opérateurs de la formation, la commission souligne une nouvelle fois l'importance pour la collectivité de s'engager dans cette voie afin de pouvoir déployer des parcours de formation innovants, individualisés et complets.** Pour rappel, adopter ce mode de contractualisation, c'est offrir :

- ✓ une opportunité de changement des pratiques ;
- ✓ une meilleure connaissance des opérateurs par les services de la Région (plus difficile dans le cadre des marchés publics) ;
- ✓ un développement du professionnalisme comptable, financier et économique des opérateurs, qui va de pair avec un accroissement du dialogue de gestion entre la Région et les organismes de formation ;
- ✓ une plus grande mutabilité de l'offre qui permettrait la modification des actions, des publics ou des lieux en cours de dispositif ;

- ✓ une compensation au coût réel des actions de formation qui ne pénalisera pas les opérateurs sur la base d'un prix de marché artificiellement construit.

De même, la commission s'était antérieurement interrogée sur la poursuite de l'animation et de la professionnalisation du réseau des espaces conseil VAE après la dissolution du Carif-Oref. Elle relève ici aussi avec satisfaction que le dispositif a été confié à l'AFPAR et que son déploiement sera pleinement effectif en 2022.

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

La commission salue l'effort d'accompagnement de la collectivité en faveur de la mobilité éducative et professionnelle aux fins de meilleure insertion professionnelle des jeunes de La Réunion dans un contexte contraint de circulation dû aux nombreuses crises tant sanitaire que sécuritaire. Cet accompagnement se traduit en effet par une augmentation significative de ses engagements à hauteur de 21,7%. En particulier, il est à noter un renforcement de la mobilité éducative avec une progression de 24% des aides en crédits de paiement. La commission ne peut que se satisfaire de ce soutien global apporté en faveur de la mobilité des jeunes réunionnais, vers la Métropole et l'étranger et souligne la forte progression des aides consenties pour les dispositifs d'études AMPE (+86) et de stage ASPM (+14). **Elle aurait cependant souhaité que soit mise en lumière la part consacrée à la mobilité éducative en distinguant le volet secondaire et supérieur avec indication du nombre de bourses accordées dans le cadre du dispositif BRESM et BRESUP.**

Elle attire l'attention sur la baisse notable de l'action de la collectivité en faveur de certains dispositifs d'aide à la mobilité éducative car elle enregistre un recul au niveau des actions AREGE (-20), SEHA (-20), ERASMUS université (-11) et voyages pédagogiques (50) à l'heure où de nombreuses organisations régionales (COI, IORA) concentrent leurs efforts sur le développement de la mobilité régionale, nécessaire au développement d'une espace indianocéanique ESR porteur avec les nouvelles missions confiées à la COI et l'investissement de l'AFD dans la structuration de filières universitaires dans les territoires voisins, en interaction avec d'autres initiatives nationales à l'échelle du bassin tendant à la création de campus off shore et favorisant l'essor de réseaux universitaires.

De ce point de vue, **la commission rappelle la nécessité de penser la politique ESR qui intègre la mobilité éducative, à des fins de cohérence avec d'autres dispositifs de financement pour favoriser l'inclusion et le rayonnement de notre territoire ultrapériphérique dans l'espace européen de l'éducation en cours de construction. À cet effet, elle invite la collectivité à associer les principaux acteurs de ce secteur à la rédaction des fiches actions des programmes européens concernant les dispositifs de formation et de mobilité.**

Par ailleurs, elle souligne l'effort accompli par la collectivité de s'inscrire dans une approche plus globale de la mobilité en diversifiant les outils et en venant en appui de dispositifs de préparation à la mobilité, intégrant des éléments de politique linguistique avec l'accroissement des aides aux tests de certification multilingues. **Elle ne peut qu'inviter la collectivité à poursuivre cet effort en proposant une offre de mobilité corrélée avec le soutien au développement d'une offre de formation internationalisée, au niveau Licence, Master et Doctorat, dans des secteurs porteurs à l'échelle régionale (énergie, construction durable, agro-écologie...) et européenne. Elle souligne également l'importance de favoriser des initiatives plus structurantes tels le développement de diplômes délocalisés permettant de soulager les filières locales sous-tension, l'installation de chaires en langues étrangères et régionales. Ce soutien à une mobilité encadrée d'études ou de stages permettra de faciliter le retour au pays, objectif poursuivi par la collectivité.**

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

L'intervention volontariste de la collectivité en faveur du dispositif « classes transplantées » a toujours été appréciée du CCEE. **Les classes transplantées sont en effet de véritables lieux d'apprentissages multiples qui donnent la possibilité à nos jeunes élèves de vivre des expériences d'éducation et de mobilité enrichissantes. Ce dispositif constitue ainsi un des premiers outils de prévention tant du décrochage scolaire que de l'illettrisme. Aussi, la commission souhaite vivement que la collectivité maintienne voire renforce son soutien en direction des associations porteuses de tels projets.**

Le développement des compétences réunionnaises constituant un véritable enjeu pour notre territoire, la commission **salue toute action visant à professionnaliser les équipes intervenant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme tout comme elle l'encourage à assurer une professionnalisation continue des professionnels de l'accueil, de l'orientation et de la formation. Cette dynamique de professionnalisation des acteurs est à poursuivre dans le cadre du futur dispositif de proximité appelé à voir le jour et à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme (P3I).**



Sur le plan méthodologique, la commission « Cohésion sociale » **prend globalement acte du bilan d'activités et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2021**. Ceci notamment au regard du **caractère particulier que revêt ce bilan** où le premier semestre de l'année 2021 correspond aux actions mises en œuvre par la précédente mandature.

Pour la commission, dans le cadre de cette phase transitoire où la nouvelle gouvernance s'attachait à finaliser son projet de mandature, **le second semestre de cet exercice ne peut véritablement refléter la mise en œuvre d'un projet de fond**. Si une réponse a pu être apportée sur des dossiers prioritaires (Nouvelle route du littoral, continuité territoriale...), la commission estime que les actions mises en œuvre au cours de cette période, du moins concernant ses champs de compétence, visaient essentiellement à assurer la continuité de l'action régionale.

Aussi, au regard de ce contexte, la commission n'a pas jugé pertinent de procéder à une analyse comparative approfondie des différentes enveloppes budgétaires allouées et des programmes mis en œuvre. Elle a essentiellement pointé de manière succincte les éléments notables liés à cet exercice pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et de la coopération régionale.

Dans un second temps, **dans le cadre d'une démarche de co-construction**, elle a souhaité réitérer **un ensemble de points de vigilance relatifs à ses différents champs de compétence et sur lesquels elle souhaite attirer l'attention de la collectivité**.

I. Secteur sport – Pour une excellence sportive

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 069 374	2 337 917	2 048 164	1 686 287	- 1 %	- 27,9 %
Investissement	1 908 337	7 182 169	7 716 525	5 599 350	304,4 %	- 22 %
Total	3 977 711	9 520 086	9 764 689	7 285 637	145,5 %	- 23,4 %

Unités : Euros

La synthèse du bilan financier fait apparaître pour l'exercice 2021 des autorisations d'engagements (AE) en matière de fonctionnement quasi similaires à celles de l'exercice précédent (2 048 164 € en 2021 contre 2 069 374 € en 2020, soit une variation à la baisse d'à peine 1 %). Cela est une traduction du choix de la collectivité, face aux conséquences de la crise sanitaire sur la pratique sportive, de maintenir son niveau d'intervention pour ne pas pénaliser les acteurs concernés.

Concernant le soutien spécifique aux ligues et comités sportifs, là également la commission relève par rapport à l'exercice précédent, une quasi stabilité de l'autorisation d'engagement avec un montant de 1 739 607 € en 2021 contre 1 772 280 € en 2020, soit une baisse inférieure à 2 %.

En termes d'investissement, l'évolution des autorisations de programme par rapport à l'exercice précédent affiche un taux de 304 %, du fait de l'inclusion sur cette ligne des autorisations de programme relatifs à la construction et à la rénovation des bâtiments sportifs pour un montant

total de 7 016 525 €. La prise en compte de ce montant significatif fait apparaître mécaniquement pour 2021, un total des engagements (fonctionnement + investissement) réalisés, en hausse de plus de 145 % par rapport à celui de 2020. La commission estime toutefois qu'il faut contraster cette présentation budgétaire avec les baisses enregistrées au niveau des crédits de paiement, que ce soit sur le plan du fonctionnement ou des investissements et qui sont respectivement de 27,9 % et 22 %).

II. Cohésion sociale – Pour une île solidaire

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 217 214	8 305 596	1 925 885	1 457 937	- 76,6 %	- 82,4 %
Investissement	714 238	677 410	301 243	227 550	- 57,8 %	- 66,4 %
Total	8 931 452	8 983 006	2 226 928	1 685 487	- 75 %	- 81,2 %

Unités : Euros

La commission relève que la collectivité indique, malgré un contexte budgétaire contraint, avoir mis en œuvre ses interventions volontaristes en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale. Il est même précisé que « *l'implication de la Région sur des champs globaux et d'intérêt général a été renforcé en 2021* ». La commission s'interroge toutefois sur ce constat, au regard des données budgétaires affichées qui font apparaître par rapport à l'exercice précédent, une baisse de près de 77 % des autorisations d'engagement (fonctionnement) et de près de 58 % des autorisations de programme (investissement).

Le total des engagements (fonctionnement + investissement) enregistre pour sa part entre 2020 et 2021, une évolution à la baisse de 75 %

III. Coopération régionale – Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 009 472	518 491	1 007 276	755 822	- 0,2 %	45,8 %
Investissement	-	85 000	-	-	-	- 100 %
Total	1 009 472	603 491	1 007 276	755 822	- 0,2 %	25,2 %

Unités : Euros

Concernant ce secteur, la commission observe en premier lieu que pour 2021, l'enveloppe budgétaire dédiée au fonctionnement (AE) a été pratiquement maintenue au niveau de celle de l'exercice précédent (1 007 276 € en 2021 contre 1 009 472 € en 2020).

Sur le volet de la coopération européenne (Interreg V océan Indien 2014-2020), **la commission prend bonne note et non sans inquiétude**, du constat de la collectivité selon lequel **la crise sanitaire a impacté** les projets programmés en 2021, entraînant des annulations de déplacement et des reports des événements à 2022. Ainsi, même si le rythme de programmation reste positif, il est indiqué qu'il y a un essoufflement et que **l'impact à long-terme de la crise sanitaire se fait particulièrement ressentir sur la certification**, en raison du décalage dans le temps des projets.

Eu égard à l'opportunité que représente ces fonds européens pour le développement de La Réunion, notamment en termes de financement de projets, **la commission invite la collectivité à déployer l'ensemble des actions et mesures nécessaires pour respecter les échéances et les seuils de certifications fixés, afin de ne pas s'exposer aux risques liés aux dégagements d'office.** La négociation de dispositions dérogatoires pourrait être également envisagée.

IV. Points de vigilance pointés par la commission à l'attention de la collectivité

À travers cette démarche qui ne comporte aucun **caractère d'exhaustivité**, la commission souhaite porter à l'attention de la collectivité un certain nombre de pistes d'action **établies aussi bien à partir de ses travaux (séminaires, colloques, tables rondes, rapports...)** que de ses contributions formulées à l'occasion de saisines diverses et qu'elle souhaiterait voir, à terme, prises en compte dans le programme d'action régionale.

4-1 Secteur associatif

La commission souhaite rappeler en préambule à propos du secteur associatif, que tout au long de la crise sanitaire, ce dernier a été en mesure, grâce notamment au dynamisme de ses réseaux de bénévoles et à leur capacité de mobilisation, d'organiser et de déployer des chaînes de solidarités à travers tout le territoire. **La force de ce secteur structuré aura été de répondre à des besoins vitaux, voire d'atténuer un effet démultiplicateur lié à cette crise** à travers entre autres, la prise en charge ininterrompue des personnes les plus vulnérables ou les plus démunies (dépendant de l'aide alimentaire, victimes de violences conjugales, sans domicile fixe...).

Ces éléments témoignent s'il en était besoin, de **l'importance, des avantages et de l'utilité de disposer d'un tissu associatif fort sur notre territoire.**

Concernant **l'emploi associatif**, la commission estime qu'il est nécessaire de **considérer l'emploi dans le secteur non marchand comme un enjeu prioritaire**, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local. Pour la commission, il convient donc plus que jamais de traduire concrètement cette priorité, à travers une politique d'accompagnement des associations, volontariste et adaptée.

Afin de **permettre d'inscrire sereinement l'action associative sur le moyen et le long-terme**, la commission souhaite, en accord avec les principes de la « Charte des engagements réciproques de La Réunion » signée le 21 décembre 2017, et dans le cadre des relations État-collectivités-associations, le **redéploiement des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM)** à dimension bilatérale ou multi-partenariale.

Si la commission est bien consciente des incertitudes et contraintes budgétaires avec lesquelles la collectivité doit composer dans cette période de crises multiples, elle considère néanmoins qu'une fragilisation **du tissu associatif, clé de voûte de la cohésion sociale au niveau local, engendrerait des conséquences bien plus lourdes sur le plan social et sociétal.**

Concernant le développement des associations, la commission préconise **la mise en œuvre d'une politique de soutien à la structuration et à la coordination des acteurs de l'accompagnement associatif** (centres de ressources, CRIB...), avec des moyens afférents fléchés pour l'aide à la consolidation des données de veille et d'évaluation, l'animation, la formation et la dotation aux outils numériques (inclusion numérique).

4-2 Gouvernance du sport

Dans ce domaine, **la commission, en accord avec son souhait de développer localement à plus grande échelle, la démocratie participative ainsi que des formes de gouvernance innovantes favorisant l'intelligence collective, souligne l'urgence à faire aboutir la mise en place d'instances de gouvernance territoriales** telles que la « Conférence régionale du sport »

(CRS). Cette dernière devrait permettre une véritable participation de la société civile aux divers processus décisionnels.

La commission attire par ailleurs l'attention de la collectivité sur la nécessité de veiller aux modalités liées la composition de cette instance, afin que celle-ci ne soit pas simplement **calquée sur celle des régions de l'hexagone, dans la mesure où cette configuration ne s'avérerait pas pertinente et efficiente** au regard de nos spécificités locales.

4-3 Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)

Au sujet de l'IRSOI la commission formule à la collectivité **le souhait que cet institut soit une priorité** et se doit d'être **un outil au service des sportifs réunionnais**, en relais des pôles du CREPS, ou des sections sportives, pour une véritable politique de haut-niveau.

4-4 Éducation populaire

La commission affirme la nécessité de renforcer la place et le rôle de l'Éducation populaire dans notre société, au travers notamment d'un **soutien accru** de la part des partenaires institutionnels à **l'ensemble de ses acteurs associatifs**. Ceci afin de permettre son déploiement à grande échelle dans de nombreux secteurs, en sa qualité de **processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du citoyen, et augmente leur puissance démocratique d'agir**. En effet, la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres, paraît à la commission comme **une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire** et en phase avec la logique de soutenabilité.

À ce titre, la commission encourage la collectivité à **soutenir les organismes socio-éducatifs** qui visent à promouvoir et développer les loisirs éducatifs des enfants et des jeunes. **Ces structures se réfèrent à la laïcité et se fondent sur des principes d'égalité, de solidarité et de démocratie**. Ils ont une vocation :

- Éducative et citoyenne, car ils contribuent au développement de la personnalité morale et à son épanouissement civique ;
- Sociale, car ils luttent contre les formes d'exclusions, de discrimination et d'injustice qui s'opposent au droit à l'éducation pour tous ;
- Culturelle, car ils permettent plus particulièrement aux enfants et aux jeunes de découvrir les richesses de nos civilisations, et de s'ouvrir aux cultures du Monde.

Dans cette perspective, **la commission encourage la Région à accorder une plus grande reconnaissance au secteur de l'Éducation populaire**. Elle invite la collectivité à **mobiliser des moyens financiers à la hauteur des enjeux**, pour permettre de renforcer le rôle des associations réunionnaises qui contribuent quotidiennement à la construction de la cohésion sociale, au sein de notre société.

4-5 Cohésion sociale

Sur le plan de la cohésion sociale, la commission estime qu'il est notamment nécessaire de considérer **l'importance à « faire société »**.

Dans ce cadre, la commission préconise de **soutenir l'ensemble des démarches, réflexions, projets favorisant la mise en œuvre du dialogue interculturel à La Réunion**. Ce dernier se poserait en complémentarité du dialogue interreligieux déjà structuré et se donnerait pour finalité de **contribuer au développement d'une société inclusive**. Dans le même ordre d'idée, **la mise en place d'un « Institut du monde Réunionnais » doit être soutenue**.

À ce sujet, la commission informe la collectivité que **le CCEE a initié depuis 2019, dans le cadre d'une auto-saisine, une réflexion sur cette thématique du dialogue interculturel**, à

travers notamment l'audition d'une vingtaine d'associations culturelles locales œuvrant en faveur de ce dialogue.

Un rendu intermédiaire de ces travaux a pu être présenté lors du colloque Inter-CCEE organisé du 22 au 25 octobre 2019 au MOCA à Saint-Denis, sur la thématique suivante « Pou mazine in domin : nout kiltir, zarboutan nout péi – Cultures et développements – Pour une réflexion endogène sur le devenir de nos territoires ».

Les travaux issus de ces temps d'échanges et de réflexion, ont permis au CCEE d'organiser plus récemment (21 mai 2022) la « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, au MoCA. Cette manifestation qui a rencontré un vif succès (près de 300 participants) a été l'occasion de médiatiser au niveau local cette journée et de valoriser notre diversité culturelle ainsi que le « commun » issu de cette dernière. Outre sa contribution à la réflexion sur la notion d'interculturalité, cette journée a également permis d'initier des dynamiques prometteuses. Elle a ainsi vu la création du Conseil réunionnais de l'interculturalité (CRI) qui regroupe une vingtaine de têtes de réseaux associatives (fédérations, coordinations...) représentatives des différentes composantes de la population réunionnaise et qui va œuvrer à la construction de ce dialogue interculturel.

La commission tient à faire savoir à la collectivité qu'elle met à sa disposition son expertise acquise tout au long de la démarche ainsi que le résultat de ses travaux.

4-6 Coopération régionale

Dans ce domaine, **la commission réaffirme la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération institutionnelle** développée actuellement entre les États membres de la COI et des pays du bassin indianocéanique.

La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale** et que **la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle.** Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental, en complément de la coopération essentiellement institutionnelle actuellement en place, **la commission suggère les pistes d'interventions suivantes :**

- **constituer une base de données régionale relative aux associations et ONG des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien.** Un moyen de faire aboutir rapidement ce projet et de surmonter l'éventuelle problématique liée à son financement, consisterait notamment à **s'appuyer sur les antennes de la Région présentes dans les différents pays de la zone.** À travers leurs actions de terrain, **ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale.** Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données à même d'**identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions à minima bilatérales, pour la mise en place d'échanges ;**
- **permettre une démocratisation de la coopération régionale et la rendre accessible à un plus grand nombre d'acteurs de la zone,** en proposant par exemple **de nouvelles « portes d'entrée » auprès du dispositif INTERREG OI.** Le soutien dans une proportion plus significative, à des projets s'inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l'océan Indien, portés par des structures associatives et non institutionnelles, pourrait faire partie des objectifs à atteindre de même que la possibilité de financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs de la zone.

La commission attire toutefois la vigilance de la collectivité sur les contraintes potentielles liées au recours aux fonds européens et qui peuvent s'avérer problématiques voire dissuasives pour les structures associatives. En effet, ces dernières ne disposent pas dans leur grande majorité de l'ingénierie technique, administrative et financière requise pour le montage des dossiers, de même que **la trésorerie nécessaire** pour la mise en œuvre du projet. Aussi, la commission **encourage la collectivité à soutenir la mise en place d'une structure dédiée, type Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations cette ingénierie de même qu'un dispositif de fonds d'amorçage ou d'avance de trésorerie.**

Par ailleurs, la commission réitère son attachement à ce que **les domaines autres que l'économie** (culture, sport, éducation, environnement...) qui sont aussi des domaines majeurs de coopération régionale, **soient pris en compte à leur juste mesure** à des fins de cohésion des peuples dans la zone océan Indien et d'inclusion.

Dans cette perspective, **l'accent doit être mis sur :**

- **l'accompagnement de la mobilité de la jeunesse dans la zone océan Indien** mais encore au-delà, au travers de la construction d'une **vaste campagne de communication** sur le territoire ; la **proposition d'appels à projets** annuels ou pluriannuels qui puissent financer à la fois de la mobilité d'études, de stages mais encore des mobilités courtes (écoles d'été, écoles de terrain, séjours linguistiques, échanges socio-éducatifs...) ;
- **le marketing territorial qui doit inclure la promotion de tous les secteurs à l'international** (y compris de l'éducation) via le soutien à la construction d'outils de communication notamment en anglais, de façon à mieux faire connaître les acteurs de l'internationalisation sur le territoire et rendre attractive notre offre de formation.



Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

Le CCEE a été saisi par courrier en date du 10 juin 2022 dans le cadre notamment du bilan d'activités et du compte administratif du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021.

La commission « Cadre de vie et développement territorial durable » relève qu'au regard du changement opéré à la tête de l'exécutif régional le 2 juillet 2021, ce bilan concerne l'action de deux mandatures. Sur le fond, elle estime donc qu'il n'est pas aisé d'en faire l'analyse. Cependant, sur la forme, elle souhaite saluer l'effort de concision dans l'élaboration du document rendant la lecture de ce rapport d'activités 2021 accessible et compréhensible par tous. Dans ce cadre et afin de satisfaire à ses missions de conseil, la commission souhaite faire part de ses observations relatives à l'environnement, le développement durable et le tourisme.

I. Le développement durable et la transition écologique pour une excellence environnementale

1.1 Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

En premier lieu, la commission salue l'ambition de la collectivité affichée dès le préambule : *offrir aux Réunionnais un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement*. Dans le contexte des changements globaux qui est le nôtre et notamment du changement climatique dont nous vivons désormais les conséquences multiples, il est urgent et nécessaire d'adapter des politiques d'aménagement du territoire dans le respect d'un environnement déjà menacé.

S'agissant des transports, elle prend acte avec satisfaction des décisions majeures traduites en termes budgétaires et calendaires pour doter l'île d'infrastructures modernes. Elle se félicite qu'une solution ait été trouvée pour l'achèvement de la Nouvelle route du littoral, solution qui s'inscrit en cohérence avec l'option préconisée par le Conseil à savoir le viaduc¹.

Concernant la politique régionale de mobilité durable, elle approuve la réalisation de travaux et d'actions indispensables pour favoriser l'intermodalité et inciter les usagers à utiliser davantage les transports en commun. Or, elle partage également l'inquiétude de la collectivité devant le temps de parcours du réseau Car jaunes qui s'est dégradé en 2021. Comme elle l'a souvent souligné, la commission considère que la situation ne saurait évoluer en termes d'usage des transports en commun sans une amélioration importante des temps de parcours et de nouvelles décisions pour promouvoir l'intermodalité.

Sur le champ de la mobilité et dans l'attente de disposer d'infrastructures adéquates, elle souhaite réitérer ses préconisations en proposant :

- un rééquilibrage territorialisé des administrations, à savoir : une délocalisation des services des grandes administrations de l'île, afin d'éviter un afflux trop important de véhicules en un même lieu ;

1 Voir avis CCEE sur le projet de la NRL octobre 2021.

- de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces² afin de réduire les pics d'affluence ;
- d'encourager la mise en route au sein des grandes entreprises d'un plan de déplacement en proposant une offre de transport collectif adaptée à leurs salariés et en développant plus largement le télé-travail quand les conditions le permettent.

Par ailleurs, la commission se félicite que la phase 1 des études de faisabilité du RRTG en co-maîtrise d'ouvrage avec les 5 EPCI de l'île soit achevée et soutient le rapprochement entre collectivités pour la réalisation des études. Cependant elle regrette que le transport en commun en site propre (TCSP) ne soit pas encore réalisé sur toute l'île et prioritairement dans le Sud. Il s'agit là pour la commission d'une urgence. Aussi elle propose d'accélérer la construction d'un TCSP et d'aider les communes à développer leur propre réseau de transport en commun. Cette stratégie permettrait pour la commission, d'aboutir à un projet de mobilité durable cohérent et efficient.

Elle constate également avec satisfaction la poursuite des actions pour maintenir un réseau routier national à haut niveau de services qui appelle des opérations lourdes d'entretien, d'exploitation et de sécurisation du réseau routier national. Elle s'inquiète néanmoins du fait que les cibles pourtant basses de l'exercice 2021 n'aient pas été atteintes et ne peut que souhaiter une fin des opérations dans les meilleurs délais pour une sécurisation accrue sur nos routes.

1.2 Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement

S'agissant de l'objectif phare du rééquilibrage du territoire, le Conseil adhère à la mise en révision globale du Schéma d'aménagement régional (SAR) qui a plus de 10 ans aujourd'hui. Il relève avec beaucoup d'intérêt la préfiguration d'une Agence régionale de la biodiversité (ARB) pour asseoir une gouvernance globale attendue depuis longtemps dans ce domaine. Néanmoins, dans le cadre de cette création, le CCEE s'étonne qu'en tant qu'acteur institutionnel en charge de l'environnement, il n'ait pas été associé à la mise en place du Comité de pilotage élargi qui s'est réuni en novembre. Il espère que cet oubli sera corrigé au cours de l'année 2022.

Dans le cadre de l'accompagnement aux acteurs du territoire œuvrant à la préservation de la biodiversité, la commission insiste sur la nécessité de leur allouer des moyens financiers et humains conséquents afin de réaliser des missions de contrôle, de formations, d'information et de communication en adéquation avec les enjeux de notre territoire. De plus et au même titre que les dispositifs d'accompagnement mis en place pour les entreprises³, elle pense indispensable de créer de véritables outils de soutien technique et financier pour ces associations. En effet, il n'existe aucun instrument pour l'appui à ces structures pourtant engagées dans des thématiques majeures pour La Réunion.

1.3 Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie citoyen

La commission ne peut que se réjouir de la relance de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont les travaux ont commencé en 2017 et qui s'inscrit pleinement dans la perspective ambitieuse du « zéro déchet » à l'horizon 2030. Au même titre que pour l'ARB, le CCEE regrette de ne pas avoir été convié à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan qui s'est réuni en décembre 2021 et espère pouvoir participer aux prochains échanges sur cette thématique.

2 Voir EDGT « Enquête déplacements grand territoire » menée en 2016 par le SMTR. On enregistre un pic de 205.000 déplacements à 7h30

3 Voir rapport d'activités 2021 p. 68/224

De plus, la commission salue la poursuite des efforts consentis pour accompagner les filières de l'économie circulaire à La Réunion mais souhaiterait être davantage associée aux réflexions à venir. En effet, en sa qualité de conseil consultatif en charge de l'Environnement, la commission insiste sur les enjeux de l'économie circulaire et ses effets positifs sur un environnement insulaire structurellement fragile. Considérant que notre île est forte d'une histoire et d'une culture de l'économie circulaire – plus ancienne que l'expression elle-même – elle préconise l'organisation en 2022-2023 de véritables « Assises de l'économie circulaire » pour renouer les liens associant la population et son territoire autour d'une « Stratégie régionale de l'économie circulaire ». Une fois réalisée un état des lieux précis des acteurs de la filière et des activités développées sur notre territoire (recycleries, ressourceries, sites de reconditionnement, etc.), il s'agirait de porter à connaissance du plus grand nombre les services rendus par une filière encore trop peu structurée et qui pourrait générer de nombreux emplois.

S'agissant enfin des mesures de soutien au traitement de déchets spécifiques, le Conseil souscrit pleinement à la volonté de la collectivité d'accompagner l'association *AgriRéunion* qui œuvre pour retraiter les déchets agricoles non-organiques. Elle propose le renforcement de ce soutien – voire son élargissement – à d'autres secteurs particulièrement sensibles.

Concernant les actions de sécurisation du cadre de vie du citoyen, la commission souhaite la poursuite des actions engagées, tant pour la distribution en eau potable que pour le suivi de la qualité de l'air ou la sécurisation des eaux de baignades avec la maîtrise du risque requin. À propos du nouveau mode de contractualisation du plan Eau DOM, le CCEE aurait apprécié être convié à la Conférence des acteurs de l'eau qui s'est tenue en 2021 et coprésidée par la Région.

Sur le dispositif Emplois-verts, la commission note la poursuite des efforts de valorisation et de protection du patrimoine naturel via le déploiement massif des Parcours Emploi Compétence Emplois Verts. Elle insiste néanmoins sur la nécessité d'accompagner l'effort de formation des publics concernés.

1.4 Atteindre l'autonomie énergétique

Dans la perspective de l'autonomie énergétique, la commission rappelle ses préconisations formulées dans son avis sur la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : *S'il juge globalement positives les mesures proposées par le Conseil régional dans le cadre de cette modification, le CCEE rappelle néanmoins qu'il sera particulièrement vigilant à la mise en œuvre opérationnelle de ces documents de programmation notamment concernant l'utilisation de la biomasse locale. En effet, il estime que l'un des enjeux de cette PPE portant sur la quasi-suppression de la consommation d'énergie fossile dans le mix électrique par la conversion à la biomasse des centrales thermiques à charbon et au fuel lourd dès 2023; demande un développement plus important de la filière en biomasse locale. Il rappelle que l'importation de biomasse solide en granulés de bois⁴ en provenance des États-Unis et de biomasse liquide d'Europe⁵, pour compléter la ressource locale, est incohérent en termes environnemental et en termes d'objectifs. En effet, le CCEE estime essentiel de développer un process industriel de production de biomasse locale car elle constitue la clé de notre autonomie énergétique. À ce titre, il propose qu'un groupe de recherche soit constitué pour travailler sur une valorisation optimale de la biomasse issue de notre territoire⁶.* Sur cette thématique, elle réitère son souhait d'être davantage associée aux travaux de réflexion initiés par la SPL Horizon.

4 700 kt/an

5 100 à 250 kt/an

6 Avis CCEE sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion pour 2019-2028 et sur le Schéma régional biomasse de La Réunion, février 2022.

II. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

➤ La relance du tourisme

Le contexte sanitaire et les contraintes qui en ont découlé ont certes cassé la dynamique de progression de la destination vis à vis des marchés extérieurs mais a permis de réaliser le fort potentiel de résilience de notre territoire. Elle a révélé le dynamisme de notre marché intérieur avec une population curieuse de redécouvrir son île et ses atouts et des entreprises qui ont su s'adapter aux difficultés en développant leur créativité, soutenues en parallèle par les différentes aides nationales et régionales.

La commission note de manière globale que dans toute crise il y a des opportunités. Celle de la Covid-19 aura démontré que c'est dans la solidarité et le rassemblement que réside notre force et que notre environnement mérite toute notre attention. Elle nous a engagée sur la voie d'un tourisme durable qu'il nous faudra traduire par des actes.



AVIS DE LA COMMISSION « MÉDIA, AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

3^e étape obligatoire du cycle budgétaire des collectivités locales, le rapport d'activité / compte administratif (RA/CA) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'ordonnateur, en l'occurrence, la Région Réunion. Après le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, le RA/CA vient donc clôturer l'année budgétaire de la Région. Il est le bilan de l'ordonnateur.

En tant que conseil consultatif, dans le cadre des compétences qui nous ont été dévolues par le législateur, l'évaluation de la qualité des politiques publiques entreprises par la collectivité régionale est notre première mission.

Mission systématique pour, cette année, une situation assez atypique en ce qui concerne le RA/CA 2021. Comme à chaque année de renouvellement du Conseil régional, à cheval sur deux mandatures différentes, il ne reflète pas forcément entièrement le programme de l'exécutif nouvellement élu en juin 2021.

Qui plus est, le choix de la présentation de ce bilan en 3 axes par la nouvelle gouvernance, alors que l'ancienne mandature travaillait sur 7 piliers ne nous permet pas la comparaison nécessaire à une analyse approfondie des champs relevant de cette commission du CCEE.

Fidèle à notre cœur de mission de « conseiller », nous proposons donc pour cet exercice un éclairage relatif aux secteurs relevant de la commission. Cet avis expose ainsi une analyse, des préconisations, voire des propositions opérationnelles, issues de la réflexion du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Numérique

Sur le numérique à l'école, nous ne pouvons qu'approuver la mise en place du cartable numérique ainsi que l'aide à la souscription d'un abonnement à internet destiné aux familles les plus modestes. Avec la mise en place de crédits pour lutter contre l'illectronisme avec des actions d'acquisitions de compétences numériques, la collectivité a compris l'enjeu de ce nouveau fléau concomitant à l'illettrisme.

Nous l'invitons, comme dans nos précédents avis, à **la mise en place de médiateurs numériques** au sein des lycées pour pouvoir accompagner les élèves, comme le corps enseignant. Ces médiateurs pourraient être aussi mis à disposition d'associations ressources pour travailler avec les gens les plus éloignés des pratiques numériques.

L'État proposait, via « France Relance », tout un arsenal de dispositifs à destination des collectivités comme les CnFS – Conseillers numériques France Services ou les Aidants Connect, le premier, pas assez exploité. **Une veille des prochains dispositifs sera nécessaire afin de concourir à un nouvel AAP du futur gouvernement.**

Sur la question des pass numériques, la commission se félicite d'une utilisation pleine de ce dispositif par les acteurs du secteur. Néanmoins, si l'année 2022 est assurée, ce service s'arrêtera au 1er janvier 2023. Nous invitons ainsi la collectivité à porter rapidement une réflexion pour le renouvellement d'un outil efficace dans la lutte contre l'illectronisme.

De manière plus systémique, **nous renouvelons la préconisation de placer la collectivité régionale comme chef de file de la conférence territoriale de l'inclusion numérique.**

Cette conférence territoriale sera aussi composée des municipalités et des intercommunalités. L'objectif serait une mise en place territorialisée, à l'échelle des communes, d'un plan de lutte contre l'illectronisme avec un partage clair des missions, entre financement et actions opérationnelles de proximité.

L'aménagement du territoire faisant partie des compétences régionales, nous réitérons de manière forte à la collectivité, la préconisation d'intégrer le numérique comme un levier dans les prochains schémas d'aménagement et de déplacement du territoire.

Plusieurs outils comme les tiers-lieux, le télétravail, les réunions en distanciel, permettent une nouvelle façon d'appréhender le quotidien des Réunionnais.e.s. Aujourd'hui, nous ne sommes plus obligés de nous déplacer autant pour répondre à des besoins alimentaires, sociaux, professionnels. De fait, le numérique peut être une des réponses face à l'augmentation des prix de l'essence et, de manière plus générale, de la baisse du pouvoir d'achat du/des Réunionnais.e.

L'arrivée de la 5G, annoncée par Orange il y a quelques semaines, va encore bousculer les pratiques des usagers que ce soit au niveau administratif, éducatif, des loisirs et du consumérisme. De nombreux réunionnais.e.s risquent de se retrouver de nouveau exclus de ces pratiques.

Facteur aggravant, ils risquent de rencontrer des difficultés à résoudre leurs problèmes en raison de la dématérialisation globale du système administratif. Poumon de l'économie, les TPE/PME, déjà fragilisées par les différentes crises, aussi, pâtissent de la dématérialisation des démarches.

Nous préconisons à la Région de réfléchir à la **mise en place d'une structure pour accompagner les besoins numériques** (inclusion numérique, numérisation des démarches, développement économique et rééquilibrage des territoires par le numérique...) **des acteurs publics et privés de la région.**

Audiovisuel

Les membres du CCEE se réjouissent de voir, dans ce RA/CA, la présence d'une analyse AFOM⁷ de la filière audiovisuelle. Ce début d'état lieux, préconisé par notre conseil lors du RA/CA de juillet 2021, est une étape importante pour relancer la nouvelle dynamique attendue par tous les acteurs.

En témoigne la rédaction collective, par plusieurs acteurs de la filière, de la « Proposition de Livre Blanc pour la Filière Cinéma Audiovisuel de La Réunion » dont le CCEE était également destinataire, qui donne une photographie du paysage audiovisuel et de ses enjeux pour La Réunion et que nous encourageons la collectivité à intégrer dans ses documents-ressources relatifs à l'analyse du secteur.

Afin qu'elle consolide sa nouvelle politique, nous renouvelons également les préconisations suivantes. La première concerne **l'Agence Film Réunion (AFR) et le recentrage sur ses missions principales de bureau d'accueil des tournages** (maillon essentiel de l'écosystème de la filière professionnelle locale) ou en lien avec l'organisation des CTSA.

En parallèle, il convient de confirmer (ou de réarticuler) les missions des autres structures (formation, résidence d'écriture, master class...) et de préciser les objectifs de chacun, en cohérence avec la structuration et l'émergence de la Filière audiovisuelle.

L'éducation à l'image et à l'audiovisuel est un préalable à toute réflexion sur ces champs pour le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Elle constitue une base nécessaire

7 L'analyse (ou la matrice) AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), SWOT en anglais ou FFOM dans sa traduction littérale, est définie par les services de la Commission européenne comme :

« un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. »

au développement de la filière. Il s'agit de renforcer ce champ de l'Éducation populaire permettant, notamment aux plus jeunes, de pouvoir acquérir un sens critique face au déferlement d'images, de sollicitations audiovisuelles, numériques, auxquels ils sont confrontés chaque jour pour leur permettre de passer du statut de consommateur à celui de consomm'acteur comme le préconise la commission "Vivre ensemble".

La médiation avec le jeune public demeure la clé de voûte de l'éclosion d'un cinéma « endémique ». Si les actions de médiation ont été conséquentes en 2021, nous constatons que la plate-forme « cinefestival.re », portée par l'association Ciné Festival Océan Indien n'est pas encore opérationnelle.

Le CCEE encourage la collectivité à **maintenir les efforts de soutien de la dynamique « jeunesse et audiovisuel »**. Cette politique devrait passer, tout d'abord, par des formations sur les pratiques artistiques, culturelles et administratives, comme celles existantes aujourd'hui.

Ensuite, en encourageant l'excellence avec des partenariats sur des classes préparatoires aux concours d'entrées aux grandes écoles de cinéma, il s'agit de développer un cinéma « Réunionnais » en lien avec ses histoires, sa culture, son patrimoine et les grands enjeux sociaux qui animent notre territoire.

Le Conseil attire l'attention de la collectivité sur la **fin du dispositif de préachat porté par la chaîne publique locale, Réunion la 1^{ère}**, en ce qui concerne les courts-métrages, et ce, malgré les avancées observées ces dernières années et les mesures incitatives mises en place par la Région Réunion, via la Direction de l'innovation et du numérique (DIDN).

Cet arrêt – un peu brutal – aura pour conséquence de rajouter une difficulté supplémentaire dans les montages financiers des productions locales. Le rapport sur « Le Service public de l'audiovisuel à La Réunion – Réunion La 1^{ère} » rappelle d'ailleurs le rôle précieux que constitue l'accès à l'antenne de diffusion dans l'émergence d'une cinématographie réunionnaise et dans la représentation des Réunionnais.

LISTE DES SIGLES

AE	Autorisation d'engagement
AP	Autorisation de programme
AFPAP	Assistance à la formation professionnelle des adultes à la Réunion.
AFR	Agence film Réunion
AMPE	Aide à la mobilité vers les pays étrangers
ARB	Agence régionale de la biodiversité
AREGE	Aide régionale à l'entrée des grands écoles
ASPM	Allocation de stages pratiques en mobilité
BRESM	Bourse régionale d'études secondaires en mobilité
BRESUP	Bourse régionale d'études supérieures en mobilité
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CARIF-OREF	Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation – Observatoire régional emploi formation
CIRAD	Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement
COI	Commissions de l'océan Indien
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportives
CRI	Conseil réunionnais de l'interculturalité
CRIB	Centre de ressources et d'information des bénévoles
CTSA	Comité technique spécialisé audiovisuel
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
ESR	Établissement d'enseignant supérieur
ERASMUS	European action scheme for the mobility of university students
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IORA	Association des États riverains de l'océan Indien
IPGP-OVPF	Institut de physique du globe de Paris – Observatoire volcanique du Piton La Fournaise
MOCA	Montgaillard Culture et Arts
ONG	Organisation non gouvernementale
OVPF	Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
RRTG	Réseau régional de transport guidé
SAR	Schéma d'aménagement régional
SEHA	Stage en entreprise hors académie
TCSP	Transport en commun en site propre
TPE	Très petites entreprises
TSCC	Taxe spéciale de consommation sur les carburants
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UFR	Unité de formation et de recherche
VAE	Validation des acquis de l'expérience